

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
Du 13 Septembre 2012
COMMUNE DE MAZOIRES

29 OCT. 2012

ARDES COMMUNES

L'an deux mil Douze, le 13 Septembre, les membres du Conseil municipal de la commune de MAZOIRES, se sont réunis en session ordinaire au lieu habituel de leurs séances après convocation légale sous la présidence de Mr GOUEZEC, Maire.

Etaient présents : GOUEZEC, CHABRILLAT, CHARROIN Olga, CHABRUT, JALICOUX, LEVET Jean Michel, LEVET Patrick, VERDIER,

Etaient absents : GERBAL Edith, FOURNIER, SERRE

Date de la convocation : 06 Septembre 2012

Mr Patrick LEVET est élu secrétaire de séance

Reçu à la Sous-Préfecture
d'ISSOIRE, le

16 OCT. 2012



OBJET : Approbation du Plan de zonage d'assainissement

Vu la Loi n° 92-3 du 03 janvier 1992 sur l'Eau ;

Vu le décret n° 94-469 du 3 Juin 1994 et notamment son article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionné à l'Article L2224-10 du Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme modifié par les textes susvisés et notamment ses articles L 123-3-1 et R123-11 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 31 Mars 2010 qui propose le plan de zonage de l'assainissement ;

Vu l'Arrêté du 10 Novembre 2011 soumettant le plan de zonage de l'assainissement à l'enquête publique ;

Vu les conclusions du Commissaire enquêteur qui préconise un assainissement collectif pour l'ensemble du bourg de Mazoires et propose de maintenir les autres villages, hameaux et écarts en zone d'assainissement autonome

Le Conseil municipal, sur proposition de Mr le Maire, après avoir entendu le rapport du Commissaire enquêteur et pris acte de son avis favorable, décide à l'unanimité des présents d'approuver le plan de zonage tel qu'il lui est présenté avec un assainissement collectif pour le bourg de Mazoires et un assainissement autonome pour le reste de la commune. Il donne pouvoir à Mr le Maire pour signer tous les actes rendant exécutoire le zonage d'assainissement

Fait et délibéré les jours, mois, an que dessus

Pour copie conforme

**Le Maire,
J.F.Gouezec**





DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME
COMMUNE DE MAZOIRES

CARTE DE ZONAGE PROPOSÉE
(VALIDÉE PAR LA MAIRIE)

09/06/2018	1/000/1/000	Projet de loi	F. THURIEF
Int.	Etat	Municipalité	Voies
Fond de Plan émis par : SAFEGE		Nom de fichier : CDR001_ASS_MAZOIRES.dwg	

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Numéro de plan	1-B
Numéro d'étude	CDR001
Echelle	1/5 000
Chef de projet	F. THURIEF



Agence de CHAMALBERT
14 Rue, Avenue des Thermes, 37 130
63044 CHAMALBERT CEDEX
Tél. 04 70 19 80 80
Fax. 04 70 19 80 80
E-mail: Agence.Chamalbert@safegep.fr

LEGENDE

	Zone de protection
	Frontière communale
	Frontière cadastrale




DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME
COMMUNE DE MAZOIRES

CARTE DE ZONAGE PROPOSÉE
(VALIDÉE PAR LA MAIRIE)

03/06/2013	AMOULEUR	Projet de loi	F. TIBBET
Int.	Dir.	Nom	Verité
Nom du fichier: C03001_ASD_MAZOIRES.dwg			

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Número de plan	1-A	 <p>Agencia de CONSULTORES 74 001, Avenida San Thome de B.P. 03 34016 SAN JUAN DE LOS RIOS Tel. 04 78 19 89 80 Fax. 04 78 19 89 80 E-mail: Agencia.Charterre@safeged.es</p>
Número d'étude	C03001	
Echelle	1:5 000	
Chief de projet	F. TIBBET	

LEGENDE
Zone de protection
Zone de captation
Zone de traitement
Zone de stockage